

PROGRAMME DE SUBVENTIONS

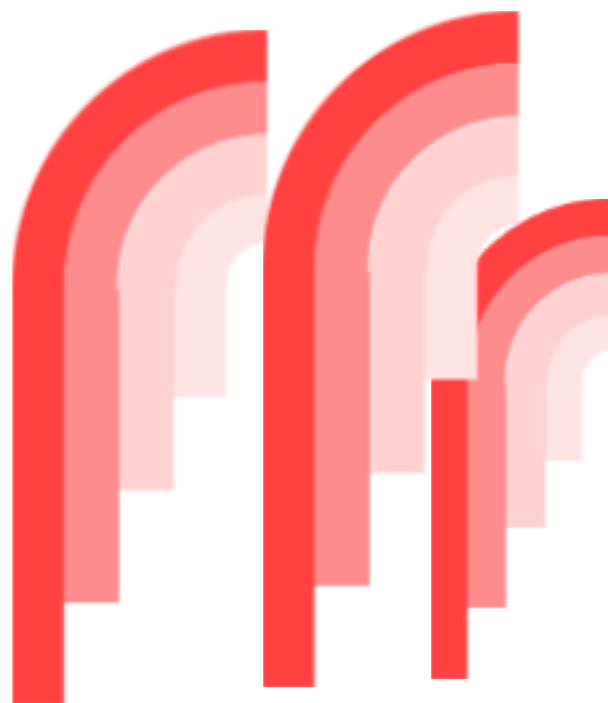


Association étudiante de
l'École des sciences de la gestion

Le Programme de subventions de l'AéESG a pour but de structurer la distribution des subventions de l'association. Ce programme définit ses objectifs, l'admissibilité à celui-ci et présente minutieusement le processus de demande de subventions.

Ce programme est basé sur cinq objectifs:

1. Supporter les projets étudiants pour la session d'automne 2020 en subventionnant des projets touchant un total de 2 000 étudiants;
2. Maximiser la vie étudiante et académique en investissant 30% des fonds pour l'automne 2020 dans des projets académiques, 30% dans des projets professionnels et 40% dans des projets de vie étudiante;
3. Aider les associations se situant en bas de la médiane des budgets lorsque deux projets sont à même pointage, ces associations seront favorisées;
4. Responsabiliser les étudiants au développement durable à travers leurs projets;
5. Tisser des liens de fraternité entre les associations modulaires et autres groupes;



Admissibilité des projets et dépenses

Pour qu'un projet soit admissible au programme de subventions, il faut présenter un projet étudiant organisé pour et/ou par des membres de l'AéESG. Ensuite, il faut soumettre un dossier de subventions en format PDF à l'adresse courriel suivante : finances@aeesg.com. Puis, il faut présenter le dossier devant le Comité de subventions durant les plages horaires mises en place à cet effet. Les subventions peuvent seulement

subventionner les frais de location de salles à des fins académiques, les frais de conférenciers, la nourriture pour les participants et du matériel à des fins pédagogiques comme de la papeterie ou autres. Donc, toutes dépenses reliés à de l'alcool, la nourriture pour les organisateurs, les services de photographie et les compétitions de cas ne peuvent pas être subventionnés. Si votre projet ne remplit pas ces critères, il peut être subventionné via d'autres fonds. Pour plus d'informations, contactez le VPF.



Processus

Le processus de subvention se déroule en plusieurs étapes qui doivent être effectuées dans l'ordre chronologique pour être admissible à celui-ci.

1. Créer et envoyer un dossier de subvention à la VPF
2. Choisir une plage horaire prévue pour la présentation de son

dossier et sa demande et y présenter ceux-ci. La présentation est évaluée par le Comité de subvention basé sur une grille d'évaluation.

4. Compilation et analyse des grilles d'évaluations par la VPF.
5. Production d'un document de synthèse pour le C.A. et prise de décision par celui-ci. Ces étapes seront mieux définies ci-bas.



Dossier de subventions

Le dossier de subventions a pour but d'introduire le Comité de subventions aux projets et activités de l'entité qui demande des subventions. Ce dossier est scindé en deux parties ; le portrait global de l'entité et les projets de l'entité. Le portrait global de l'entité inclut le nom de celle-ci, le nombre de membres de celle-ci, des informations

générales sur celle-ci, leur budget annuel et l'historique des subventions reçues de l'AéESG. Les projets de l'entité doivent inclure la présentation générale du projet, plus particulièrement le type de projet soit ; projet de vie étudiante, projet à caractère académique ou professionnel. Aussi, cette section doit inclure le nombre de personnes touchées par le projet, un plan sanitaire (s'il y a lieu), l'historique de subvention du

projet en question, le montant souhaité et le caractère répétitif du projet et si répétitif, un comparatif. Le dossier de subventions doit être envoyé avant la date limite déterminée par la VPF à l'adresse courriel suivante : finances@aeesg.com. La date limite de remise du dossier de subventions est communiquée lors du Camp de formation des associations modulaires.

Présentation

Suite à la remise du dossier de subventions, les entités doivent sélectionner une plage horaire de 30 minutes pour présenter leur demande de subventions. Cette présentation comprend la présentation de leurs projets qui dure entre 5 et 15 minutes puis une période de questions de 15 minutes.

Les présentations sont évaluées par le Conseil de subventions. Un membre du Comité de subventions peut être exclu s'il est en conflit d'intérêts avec la présentation de projets. Seulement le C.A. peut exclure sa participation et invalider ses recommandations.



Grille d'évaluation

La grille d'évaluation a pour but d'évaluer les projets de façon qualitative et quantitative. La grille contient des critères pré-définis qui accordent des points. Ces points sont compilés pour classer les grilles et déterminer la distribution des subventions. La grille d'évaluation est basée sur cinq critères soient

la responsabilité sociale et écologique du projet, le caractère innovateur et l'originalité du projet, l'alignement du projet avec les valeurs et missions de l'AéESG, l'impact sur la vie étudiante du projet et la présentation générale.



N'oubliez pas de respecter les dates limites

Suivi des subventions

Lorsque vos subventions sont acceptées, vous devez signer l'entente de subvention de l'AéESG.

En somme, cette entente stipule que :

1. Si votre événement n'a pas lieu, vous ne pouvez recevoir la subvention.
2. Lors de votre événement, vous devez respecter les règles de la Santé

Publique concernant la tenue d'événements durant la pandémie de COVID-19. Si ces règles ne sont pas respectées, la subvention ne sera pas remise.

3. Après la tenue de votre événement, vous devez fournir une preuve de chaque dépenses subventionnées (reçus ou factures). Si ces preuves démontrent que l'argent de la subvention n'est pas utilisé aux mêmes fins qu'étant prétendues ou si

aucune preuve n'est fourni, les fonds ne seront pas remis.

La subvention sera versée après la tenue de l'événement. Dans le cas où l'entité aurait besoin de la subvention avant la tenue de l'événement, l'entité peut en faire la demande au VPF qui se réserve le droit de verser la subvention avant ou non. Les subventions seront émises par chèques ou par virements bancaires aux entités.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'AéESG

Vice-Présidence aux affaires financières et aux services

finances@aeesg.com